Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 05/07/2023
ID : 031-213101876-20230629-2023_110-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
*COMMUNE de FONSORBES*
*Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

**Présents :**
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VALENTI et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE , BONNET, BRIANTAIS, CHOUARD, FÉDOU, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
**29 juin 2023**
Acte n° **2023-110**

**Absent(s) représenté(s) :**
Mme MARNAC a donné procuration à Mme ROUER
Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE
M. CANILLO a donné procuration à M. RIVIER
M. FRANCHINA a donné procuration à M. SÉVERAC
M. LORRAIN a donné procuration à M. FÉDOU
M. PILET a donné procuration à Mme BOBO

**Conseillers en exercice :**
33

**Absent(s) : /**

**Conseillers présents :**
27

**Secrétaire de séance :** STEMER Sophie

**Date de la convocation :**
22 juin 2023

**Thème :** 7.3 - EMPRUNTS

**Objet :** Budget principal « Commune » - Souscription d'un emprunt de 650 000 € pour financer les investissements 2023

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal, que la ville souhaite contracter un emprunt de 650 000 € afin de financer les investissements 2023.

Cet emprunt est inscrit au budget principal 2023 et permet le financement des travaux de voirie dont le cœur de ville et la rénovation du Groupe Scolaire de Cantelauze.

Pour ce faire, une consultation a été lancée auprès de six organismes.

Aussi, M. RIVIER Pascal propose au Conseil Municipal de recourir à cet emprunt auprès du Crédit Agricole 31 selon les modalités suivantes :

- Montant : 650 000 €
- Durée : 15 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Taux fixe : 3,88 %
- Amortissement du capital : constant
- Frais de dossier : 650 €
- Déblocage des fonds : au plus tard 4 mois après la date d'édition du contrat de prêt.

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : approuve la souscription d'un emprunt de 650 000 € pour financer les investissements 2023 et autorise à mettre en place le financement auprès du Crédit Agricole 31, tel que détaillé ci-dessus.

ARTICLE 2 : s'engage à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

.../...

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 05/07/2023
ID : 031-213101876-20230629-2023_110-DE

| COMMUNE DE FONSORBES | DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL<br>du 29 juin 2023 – acte n° 2023-110 – page 2/2 |
|---|---|
| *Thème :* | 7.3 - EMPRUNTS |
| *Objet :* | Budget principal « Commune » - Souscription d'un emprunt de 650 000 €<br>pour financer les investissements 2023 |

**ARTICLE 5** : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 29 juin 2023.

**ARTICLE 6** : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

**ARTICLE 7** : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

La Secrétaire de Séance
STEMER Sophie

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 29 juin 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 05 JUIL. 2023